

Mercredi 15 mars 2017 – 20 heures – Centre culturel, Salle Jean Ferrat

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des Adjointes et Conseillers municipaux présents : Brigitte Barailles, 1^{re} Adjointe en charge du Personnel - Etat Civil - Petite Enfance; Eliane Bernes, Adjointe en charge des Finances; Daniel Meynard, Adjoint en charge des Associations et de la Politique Culturelle; Anne Loubriat, Adjointe à l'Environnement; Marie-Thérèse Fouquet, Conseillère municipale déléguée à la Tranquillité publique et Sports; Christian Jacq Conseiller municipal.

PROJECTION DU FILM «La Ronde des Quartiers» RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 8 JUIN 2016

SECURITE ROUTIERE

H : rue de la Fraternité : autour du haricot, les gens circulent souvent en sens inverse malgré la présence de la flèche bleue.

M. le Maire (M) : ... Pourtant, un panneau indique déjà le sens obligatoire de circulation conformément au Code de la route.... Quoi qu'il en soit, c'est noté : un panneau « sens interdit » sera mis en place sur ce haricot renforçant ainsi la signalétique.

H : rue Paul Bert : il serait souhaitable d'avancer le panneau de la rue "Jules Ferry" afin qu'il soit visible du rond-point.

M : les services Techniques de la Commune vont le déplacer au mieux en fonction des contraintes du site. Cela va être fait très rapidement et je vous prie de bien vouloir nous excuser que cela n'est pas été fait avant la réunion de ce soir.

H : lotissement La Chêneraie : le panneau « Impasse » a disparu, nous avons demandé qu'il soit remplacé. Il serait souhaitable de remettre également le panneau « 30km/h ».

M : La commande de ces panneaux est en cours, l'implantation se fera dès réception des fournitures.

H : absence de passage piéton à la sortie du lotissement pour aller chez Aldi.

M : la mise en place d'un passage protégé est préconisée quand le flux de circulation ou la géométrie de la voie rend nécessaire son positionnement.

Je souligne que le nouvel aménagement du supermarché ALDI risque prochainement de modifier de manière importante la configuration des lieux. Un nouveau passage piéton sera positionné à la fin de ces travaux. J'ai rencontré le directeur de la grande surface avec l'architecte qui va réaliser les travaux de rénovation du site Aldi du Passage d'Agen. Ils vont construire sur la partie la plus près de la voie, un nouveau bâtiment avec l'implantation d'une signalétique beaucoup plus visible de l'avenue de la Marne et c'est seulement après, qu'ils détruiront l'ancien magasin. La surface restera inchangée mais les aménagements seront différents. Le magasin actuel est trop en retrait de la route et ils souhaitent que le magasin soit plus visible. Les travaux devraient débuter fin 2017. Dès que le permis de construire aura été délivré, la Commune pourra étudier l'implantation d'un passage protégé. Aujourd'hui, cela ne serait pas raisonnable de faire effectuer des travaux avant que nous ayons connaissance de la nouvelle implantation.

Aménagement rue de la Bénazie

M : une réunion avec les riverains sera programmée dans le courant du second trimestre 2017 afin de leur présenter le projet. Les services techniques ont effectué l'analyse des flux.

H : avant tout le monde passait par là, en raison des travaux de l'avenue des Pyrénées.

H : avant la Police municipale venait faire des contrôles, il faudrait qu'ils reviennent.

H : moi, j'ai peur que les gens gardent cette habitude.

M : à partir du mois de juin, nous réunirons les riverains de la rue de la Bénazie pour leur présenter le résultat de l'étude. Nous avons besoin de votre avis et vous avez certainement des préoccupations à faire valoir et des observations à formuler. Ces réunions de concertation que nous avons mises en place se révèlent toujours très fructueuses.

H : oui, elles permettent d'échanger des arguments.

M : au second semestre de cette année, nous verrons ensemble les dispositions à arrêter.

Synchronisation des feux du carrefour avenue de Verdun / Aéroport-Pyrénées

M : les services de l'Agglomération d'Agen (AA) sont intervenus. Les 2 feux passent au vert en même temps. JJ Mirande est intervenu plusieurs fois auprès des services de l'AA et j'ai également vérifié le bon fonctionnement. En ce qui concerne le feu récompense, ce n'est pas encore parfait mais cela a, d'ores et déjà, le mérite de ralentir la vitesse. Je vous rappelle que la compétence des feux de circulation appartient exclusivement à l'agglomération.

H : avenue Paul Bème et avenue de la Marne, au niveau du magasin Carrément fleurs, le passage piéton est positionné là où le trottoir est le plus haut. Et c'est très gênant pour certaines personnes.

M : merci de le souligner : un programme de sécurisation et de mise en accessibilité des passages piétons est en cours. Je rappelle que les travaux du

supermarché ALDI risquent de nous amener à modifier l'emplacement du passage piéton. Dès que le projet définitif nous sera présenté, une décision sera prise.

H : avenue de la Marne : au n° 49, le portail a été défoncé deux fois par des voitures en excès de vitesse. Entre le rond-point de l'avenue de la Poste et le Casino, il y a de véritables courses de voitures. En direction du Pont de Pierre, à mi-parcours, il faudrait élargir les passages piétons et réaliser un passage surélevé, matérialisé par un marquage au sol. Il faudrait aussi implanter des panneaux supplémentaires « 50km/h ».

M : un projet de sécurisation du giratoire est à l'étude par nos services, les aménagements qui seront mis en œuvre devront permettre de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les traversées piétonnes.

H : et d'éviter que l'on accroche des piétons !

M : j'ai déjà reçu des riverains ayant subi des dommages, ils m'ont confirmé que la vitesse excessive des véhicules représente un véritable danger pour les piétons. Le dernier automobiliste qui a été arrêté par la Police a répondu que, de nuit, il n'avait pas vu la signalisation du rond-point. Quoi qu'il en soit, ce rond-point est très serré et à 50km/h il est très difficile à passer.

H : sur les 2 voies qui viennent de la Demi-lune, les automobilistes arrivent très vite. A l'identique de ceux qui viennent de l'avenue M. Ricard et... les piétons apprennent à courir.

M : le problème est bien la vitesse excessive comme vous l'avez si bien fait remarquer. La solution qui a été élaborée, budgétisée et qui sera soumise au vote du Conseil municipal consiste à aménager un plateau piéton surélevé. Ce dernier fera l'objet d'un signallement en amont entre le rond-point et le carrefour de la Demi-lune, et entre le rond-point et le pont de Pierre.

H : comment pouvez-vous proposer cela, alors que l'on m'a toujours répondu que l'on ne pouvait pas mettre des ralentisseurs dans les virages.

M : il est vrai que la pose de ralentisseurs est extrêmement réglementée. Si vous souhaitez plus de précision, je vous invite à compléter un formulaire en fin de réunion et nous vous ferons parvenir toute la documentation sur le sujet.

H : avenue de la Marne, plus précisément du pont de Pierre à la Poste, il y a 2 voies mais quand on approche de celui-ci leur matérialisation n'existe plus et on est obligé de monter sur le rond-point pour tourner à gauche.

M : vous avez raison : les automobilistes prennent la voie de gauche et accélèrent pour « passer en force » et continuer sur l'avenue de la Marne. Les services municipaux ne réalisent pas la prestation de marquage au sol mais confient cette dernière à un prestataire. Nous allons voir avec les services si ce marquage supplémentaire est possible. Si c'est le cas nous le ferons réaliser avec les 2 plateaux prévus.

H : le rond-point est trop petit, la peinture serait à refaire trop souvent.

H : c'est avant qu'il fallait faire le marquage.

H : à quel niveau vont être les plateaux ?

M : je ne peux pas vous apporter de réponse précise ce soir. Tout ce que l'on peut dire à ce stade, c'est qu'ils vont être positionnés quelques mètres avant le rond-point.

H : aujourd'hui il y a 2 passages piétons, vont-ils être maintenus tous les 2 ?

M : il en faut un à proximité du rond-point mais il y en aura un autre entre celui-là et le pont de Pierre.

H : j'y passe régulièrement mais si on met des plateaux, il y aura un côté plus haut que l'autre. A Agen, on s'est abimé les 2 voitures sur le boulevard de la Liberté devant la boulangerie. Je pensais que vous mettriez plutôt des feux récompense comme au chemin des Vans.

M : l'implantation d'un feu récompense coûte très cher et c'est l'AA qui est compétente dans ce domaine. Pour information, l'AA a mis 2 ans pour installer celui du chemin des Vans. Nous ne pouvons pas attendre, je pense... Il existe cependant sur la Commune, un exemple de plateau très réussi, c'est celui rue du château d'eau.

H : j'ai peur que le remède soit pire que le mal et que je sois contraint de ralentir à mort.

M : c'est pourtant bel et bien l'objectif poursuivi avec la pose d'un ralentisseur... Cela dit, quand on roule à 30Km/h on ne gratte pas le bas de caisse. J'ajoute que l'aménagement sera signalé en amont : il ne devrait donc pas y avoir d'effet de surprise.

H : on a vu au niveau du parking du Chat d'Oc, le ralentisseur mis en place avenue Paul Bême a eu pour conséquence que la rue du Commandant Bouan et la rue Pasteur ont servi de voies de contournement pour éviter le plateau.

M : c'est toujours vrai ?

H : non, les voies ont été mises en sens unique.

M : d'accord...

H : tout cela va coûter cher.

M : c'est vrai, mais nous l'avons souligné précédemment, le feu récompense aussi.

VOIRIE

H : rue de la Bénazie : au 1391, les égouts remontent chez moi.

M : il est vrai que souvent, lors de l'intervention d'un camion pour déboucher le réseau, il arrive que la pression fasse remonter les tampons des regards.

H : rue de la Fraternité : en face des 17 et 19, la voie a été regoudronnée et je me demande pourquoi cela ne remonte pas sur la totalité du trottoir ?

M : il faut rappeler que le programme voirie ne prend pas en compte les trottoirs mais seulement la couche de roulement de la chaussée et la remise à la côte des tampons des regards. Nous avons 80km de voirie et une cinquantaine de km de trottoir sur la Commune. Mais comme cela a été rappelé, lors de la séance du Conseil municipal d'hier soir, nous n'avons plus les moyens financiers d'entretenir régulièrement les trottoirs. Aujourd'hui, toutes les Communes sont confrontées à une baisse considérable des dotations de l'Etat. Pour notre Commune cela représente 800 000€ qui correspondent au montant dont nous avons besoin pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux et de la voirie. Cela revient à dire que l'Etat nous a privé de ces moyens. Je précise que dans notre Commune, nous sommes en présence de 3 catégories de trottoirs : la première, c'est celle des trottoirs en enrobé, qui est facile à entretenir, ensuite les trottoirs en « dur », mais très anciens et enfin les trottoirs en castine ou gravillons qui ne peuvent être désherbés en balayant. Tous ces trottoirs ne peuvent être refaits, puisque nous n'en avons plus les moyens. Les services interviennent seulement quand le trottoir présente un caractère dangereux. Ainsi, chaque année, je reconnais qu'une infime partie des trottoirs est refaite mais pas la totalité.

H : rue de la Fraternité, ce n'est pas le trottoir mais la route qui s'effondre à l'entrée du haricot. Et quand il pleut c'est pire.

H : les services techniques passent souvent par là ils doivent le voir et c'est comme ça depuis des années.

M : les agents des services Techniques le voient mais c'est les élus qui doivent prendre la décision.

H : la route a été refaite mais cela n'a pas été traité.

M : on ajoutera au programme 2017 le traitement de ce point d'affaissement rue de la Fraternité.

H : la Palmeraie : je dois me rendre chez le podologue avenue de Verdun, le trottoir est complètement défoncé et je suis handicapée.

M : la Commune a réalisé un diagnostic de ses voiries et un programme de mise en accessibilité a été élaboré en tenant compte des voiries principales, des commerces et des équipements publics. Ce programme traite en priorité les traversées piétonnes sur des axes identifiés. Je le regrette, mais la qualité des revêtements sera traitée dans un deuxième temps.

POLICE MUNICIPALE

H : à l'embranchement de la rue de la Garonne et de la rue Jules Ferry, des stationnements gênants créent des situations dangereuses.

M : des contrôles sont réalisés régulièrement par la Police municipale qui fait cesser les infractions constatées. Les véhicules sont identifiés et les propriétaires contactés.

H : lotissement La Chêneraie, les patrouilles de la Police municipale, le soir, c'est bien. En revanche, je les vois souvent passer trop furtivement ou alors à vive allure et ça, ça ne va pas. Une patrouille doit savoir s'arrêter et regarder à gauche et à droite.

M : je le note et donnerai des instructions en ce sens.

ENVIRONNEMENT

H : quand je me promène je me dis que les habitants pourraient prendre 5 mm pour entretenir leur devant de porte. Si tout le monde pouvait le faire ça irait bien.

H : peut-être, mais ils vont mettre du « rond-up ».

M : c'est vrai...on peut imaginer qu'ils le fassent. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage en est interdit pour les collectivités. Nous avons anticipé cette nouvelle réglementation et nous travaillons le zéro pesticide depuis 2ans. Pour information, dès le 1^{er} janvier 2018 il sera également interdit à la vente pour les particuliers. Aujourd'hui, ce produit ne se trouve déjà plus dans les rayons, il faut le demander à un vendeur.

H : dans les autres pays cela est permis et les gens iront s'approvisionner ailleurs.

M : ce qu'il faut retenir, à partir de maintenant, c'est que les Communes ne pourront plus désherber les espaces publics comme auparavant. Un désherbage non chimique nécessite des moyens humains supplémentaires. Cela veut dire que pour notre Commune, il faut utiliser des techniques alternatives comme le brossage, l'arrachage et l'usage de produits bio. Pour traiter les allées des cimetières, une alternative est proposée par les services municipaux : les services sèment de l'herbe et des fleurs. Alors que pour les cimetières et les complexes sportifs les désherbants chimiques sont encore possibles mais nous avons anticipé. Idem pour les terrains de jeux pour les enfants. Exemple : le parc Monique Séguy, l'idée est de laisser une partie en prairie fleurie.

Quoi qu'il en soit, j'es suis comme Madame, je pense que chacun pourrait entretenir son devant de porte.

H : pourquoi ne pas prendre des dispositions plus contraignantes ? En Allemagne les personnes sont tenues d'entretenir leur devant de porte sinon ils sont verbalisés idem pour la neige. Pourquoi ne pas faire de même ou faire appel au sens civique de chacun.

M : je ne suis pas certain que de telles mesures soient bien adaptées à notre pays... Quoi qu'il en soit il faut que nous nous entendions tous ce soir : l'interdiction de produits chimiques n'est pas une lubie de notre part mais un véritable problème de santé publique : la France est le 3^{ème} pays consommateur de pesticides au monde. Il est prouvé aujourd'hui, de manière incontestable, que 85 % au moins de ces produits se retrouvent purement et simplement dans les nappes phréatiques, autrement dit, dans l'eau que nous consommons. C'est pourquoi il nous faut définitivement faire autrement. J'ajoute que, pour nous, il n'est pas question de mettre en danger la santé des agents en les obligeant à utiliser de tels produits qui sont des poisons. Souhaitez-vous aborder d'autres points ?

H : que va devenir l'ancienne caserne des pompiers ? Je ne suis au courant de rien.

M : moi non plus. Nous avons œuvré pour la construction de la nouvelle caserne et je vous précise que le terrain de l'ancien site appartient à l'AA. Plus précisément, et c'est un peu bizarre, la cour appartient à la Commune et la caserne appartient à l'Agglomération d'Agen. La semaine dernière j'ai reçu un courrier du président de l'AA pour me proposer d'étudier ensemble le dossier.

H : ce sera des logements sociaux ?

M : je rappelle que les Communes ont l'obligation d'avoir 20% de logements sociaux, autrement elles sont soumises à une amende, comme la commune de Layrac qui paie des pénalités. En ce qui nous concerne, nous sommes à plus de 16% et avons permis aux bailleurs sociaux de lancer de nouvelles opérations. La ville d'Agen est à plus de 30% depuis 30ans. Aujourd'hui la Commune du Passage d'Agen ne paie pas de pénalité car des efforts sont accomplis. Je souligne qu'aujourd'hui les opérations lancées sont toujours mixtes.

H : Le projet sur le site de l'ancienne caserne sera commun avec l'AA ?

M : l'AA nous convie à une réunion de travail et je demanderai quelles sont les conditions qui nous seront proposées pour éventuellement acquérir ce terrain.

H : Ça va être démolé ?

M : pour le moment, nous ne sommes pas propriétaire.

H : si c'est démolé, nous allons avoir de la poussière.

M : je ne suis pas technicien mais je vous assure que toutes les solutions seront étudiées afin de causer le moins de désagréments possible au voisinage.

H : avenue de l'Europe, les terrains sont-ils constructibles ou pas ?

M : si vous avez consulté le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), vous vous êtes rendu compte que depuis 2 ans, un Plan de Prévention Risque inondation a été édicté au niveau de l'Agglomération Agenaise et qu'il décrète les endroits inconstructibles en prenant comme référence la crue de 1875 qui a fait 120 morts sur notre agglomération. Le lycée Palissy a été construit 3 ans après cette crue et c'est pourquoi il est bâti sur une butte artificielle. Ces nouvelles dispositions rendent les deux tiers de notre Commune inconstructible. Les terrains dont vous parlez ont été viabilisés et étaient appelés à être lotis mais depuis, ils sont frappés d'inconstructibilité et classés en zone d'expansion de crue. Estimés initialement à 80€/m² ils ne valent aujourd'hui que 7€/m².

H : je souhaite revenir sur le stationnement anarchique rue de la Garonne (n°16). Les voitures stationnent en permanence sur le trottoir et les enfants doivent descendre et c'est dangereux.

M : la Police municipale est déjà intervenue et des contraventions ont été dressées. Mais je vous entends et nous le notons à nouveau.

H : rue d'Alsace, il y a toujours un problème de vitesse excessive.

M : la mise en place du radar pédagogique nous permettra d'enregistrer des données relatives aux flux de circulation (heure, vitesse...).

H : dans le virage, les voitures en excès de vitesse se déportent à gauche.

FIBRE OPTIQUE

Intervention D. Meynard : Vous avez la possibilité de suivre l'état d'avancement du déploiement dans votre quartier en vous connectant sur le site <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

H : c'est fait, on nous a répondu que nous serions reliés en 2018.

M : tous les habitants de la Commune seront éligibles en 2017 ou au début de 2018 pour tenir compte des délais règlementaires auxquels Orange est soumis pour proposer des offres commerciales. Il y a d'ores et déjà des foyers déjà raccordés sur la Commune.

H : si on est chez SFR, on ne pourra pas avoir la fibre ?

M : à ce jour, il faut être chez Orange pour disposer de la fibre.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

H : Place Ste Jehanne : je voulais vous remercier, le calme est revenu mais les troubles semblent réapparaître.

M : c'est pourquoi la Police municipale fait des rondes la nuit en partenariat avec la Police nationale. Vous savez que nous prenons la tranquillité publique très au sérieux et c'est une affaire de tous les jours. Une attention particulière va être apportée à la place Ste Jehanne. Je vous rappelle que nous nous doterons bientôt d'une police pluricommunale qui nous permettra de disposer de 2 policiers supplémentaires.